

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La protection DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le projet de loi dont le Sénat vient de reprendre la discussion et qui a pour objet la protection de la santé publique, est de ceux qu'on ne saurait trop vivement souhaiter de voir aboutir avant la fin de la législature actuelle.

Il y a longtemps déjà que cette loi est sur le chantier parlementaire, les plus savants docteurs et professeurs de la Faculté, MM. Brouardel, Cornil et autres y ont mis la main. Il faut donc espérer qu'on ne s'arrêtera plus, cette fois, à quelques difficultés de rédaction et qu'on arrivera enfin à l'adoption de ces prescriptions sanitaires d'intérêt général qui, trop souvent dans notre pays, ont été et sont encore l'objet d'une négligence fâcheuse, voire même coupable, tandis qu'en Angleterre, en Suisse et ailleurs, elles constituent l'une des principales préoccupations de l'autorité publique.

Et cependant, en France, où l'on se plaint sans cesse d'une dépopulation menaçante pour l'avenir même de notre nation et de sa puissance dans le monde, quelle urgence n'y aurait-il point à prendre des mesures en tout cas beaucoup plus efficaces lorsqu'il s'agit de diminuer la mortalité que lorsqu'on entreprend, très en vain jusqu'à présent, il faut le reconnaître, d'augmenter la natalité.

Si dans cette voie il était besoin de demander aux faits eux-mêmes un encouragement, il n'y aurait qu'à constater les excellents résultats, d'ores et déjà acquis, de la loi sur la protection des enfants du premier âge, dont l'application, encore insuffisante cependant, a relevé de 25 pour 100 et même davantage la proportion des enfants que l'on réussit à soustraire à la mort.

Ce qui caractérise la loi nouvelle sur la protection de la santé publique, c'est qu'elle précise très nettement les pouvoirs des autorités municipales et, à leur défaut, de l'autorité préfectorale, en matière de salubrité. Elle ne vise pas seulement les mesures sanitaires à prendre en cas d'épidémie ou contre les maladies épidémiques. Elle oblige les communes à se conformer, dans un bref délai, aux règlements sur l'hygiène publique. Tel est, en particulier, l'objet de l'article 16 qui est ainsi conçu :

« Lorsque l'état sanitaire d'une commune nécessite des travaux d'assainissement, notamment lorsqu'une commune n'est pas pourvue d'eau potable de bonne qualité ou en quantité suffisante, ou bien quand les eaux usées y restent stagnantes au milieu des habitations, le Préfet, sur le rapport de l'inspecteur sanitaire, préalablement communiqué au Conseil municipal, invite le Conseil départemental d'hygiène à délibérer sur l'utilité et la nature des travaux jugés nécessaires. Le maire sera mis en demeure de présenter ses observations devant le Conseil départemental d'hygiène.

» En cas d'avis contraire à l'exécution des travaux ou de réclamation de la part de la commune, le Préfet transmet la délibération du Conseil au Ministre de l'Intérieur, qui, s'il le juge à propos, soumet la question au

Comité consultatif d'hygiène publique de France.

» Sur l'avis conforme du Conseil départemental d'hygiène et du Comité consultatif d'hygiène publique, le Préfet met la commune en demeure de procéder aux travaux.

» Si, dans le mois qui suit cette mise en demeure, le Conseil municipal ne s'est pas engagé à y déférer, ou si dans les trois mois il n'a pris aucune mesure en vue de l'exécution des travaux, un décret du Président de la République, rendu en Conseil d'Etat, ordonnera ces travaux dont il déterminera les conditions d'exécution et dont la dépense ne pourra être mise intégralement à la charge de la commune que par une loi.

» Le Conseil général statue, dans les conditions prévues par l'article 46 de la loi du 10 août 1871 sur la participation du département aux travaux ci-dessus spécifiés. »

N'y eût-il dans la loi que cet article, nous la considérerions comme éminemment utile et bienfaisante, mais il y en a d'autres qui offrent, au même degré, un vif intérêt, notamment ceux qui permettent à l'autorité préfectorale et aux tribunaux, d'intervenir dans les cas où les maires refuseraient ou négligeraient de saisir la commission départementale des cas intéressant la santé publique.

On ne saurait aussi trop hautement approuver l'article aux termes duquel la déclaration à l'autorité de tout cas de maladie épidémique sera désormais obligatoire pour tout docteur, officier de santé ou sage-femme qui en constate l'existence ou, à leur défaut, pour le chef de famille, maître d'hôtel ou directeur d'établissement, ou pour les personnes qui soignent les malades. Un arrêté du ministre de l'intérieur, sur avis conforme de l'Académie de médecine et du Comité consultatif d'hygiène publique de France, fixera le mode de la déclaration.

En résumé, ces mesures et d'autres analogues assureront dans une beaucoup plus large mesure qu'aujourd'hui la protection de la santé publique. Personne certes, ne saurait s'en plaindre. S'il y a une question d'un intérêt général et urgent, c'est celle-là.

Lorsque la loi nouvelle aura été votée, ce sera l'honneur des municipalités françaises de s'appliquer à en assurer l'exécution et, suivant une expression consacrée, de la « faire, de plus en plus, passer dans les mœurs. »

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 décembre

L'ordre du jour appelle la discussion du projet qu'a modifié le Sénat, concernant le régime fiscal des alcools dénaturés. Ce projet est adopté à l'unanimité de 535 votants.

On reprend ensuite la discussion du budget. Plusieurs articles du budget des travaux publics sont adoptés. La suite est renvoyée à lundi.

Séance demain.

Séance du 17 décembre

La Chambre adopte un projet relatif au recouvrement des frais de justice et vote un crédit de 3 000 fr. afin de donner, cette année, des médailles aux vieux cantonniers des routes nationales.

Un contre-projet de M. Rabier tendant à ce que les conducteurs et les garde-freins profitent de la loi de 1880 sur les chemins de fer est adopté par 355 voix contre 206.

Après l'intervention de MM. des Rotours,

Turrel, Rabier, l'ensemble du projet est adopté par 430 voix contre 12.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de relèvement des droits de douane sur les pores.

M. Brindeau s'élève contre le projet. M. Martineau défend les conclusions de son rapport.

On renvoie à lundi la suite de la discussion.

Sénat

Séance du 16 décembre

M. Leydet pose une question au ministre de l'intérieur sur le fonctionnement des caisses de retraites pour la vieillesse.

Par 217 voix contre 1, le Sénat vote ensuite le crédit de 350,000 fr. pour installer l'éclairage électrique à la Chambre.

M. Ournac pose ensuite une question au garde des sceaux, au sujet de l'inaction de la justice de Toulouse, relativement à une plainte qui concerne les dernières élections municipales.

Après une courte réponse de M. Milliard, l'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet portant réduction du droit fixe de recommandation applicable aux objets affranchis à prix réduits.

Le Sénat vote en première lecture une proposition sur la police de la chasse et termine aussi en première lecture le projet sur la protection de la santé publique.

Prochaine séance mardi.

Encore les douzièmes provisoires

Une discussion qui n'avance pas

Cette année-ci encore, il sera impossible d'échapper aux douzièmes provisoires. Du train dont va la discussion du budget, on prévoit qu'il ne sera pas voté intégralement à la Chambre avant la fin de l'année.

Dans ces conditions, ce n'est pas un douzième qu'il faudra demander, mais probablement deux.

Comment faire autrement ? Il y a encore à examiner une vingtaine au moins de budgets, sans compter celui des travaux publics, dont on ne parvient pas à achever l'examen.

Les débats concernant les conventions, l'agriculture, la guerre, la marine, les colonies, les finances soulèveront des questions fort complexes, cette année, sans compter qu'à propos des voies et moyens pour combler le déficit causé notamment par le dégrèvement des petites cotes foncières, la discussion menace d'être fort longue.

Tout cela nous mènera au moins jusqu'en février. Et quand le travail sera fini à la Chambre, il faudra le recommencer au Sénat.

Quand se résoudra-t-on, dit la *Patrie*, à modifier les époques de discussion du budget et de clôture des exercices ? La comptabilité de l'Etat souffre de ces retards, qui compromettent le bon renom de nos finances publiques.

INFORMATIONS

A l'Élysée

Le président de la République et Mme F. Faure ont offert, à l'Élysée, un dîner à l'occasion du prochain départ de M. le baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris. Ce dîner, qui avait un caractère tout intime, comprenait seulement vingt-quatre couverts. Il a été servi dans la salle à manger du premier étage.

Mme Félix Faure avait à sa droite M. de Mohrenheim et à sa gauche M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères.

Conseil de cabinet

Les ministres se sont réunis hier, en conseil de cabinet, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

Le ministre des travaux publics a entretenu ses collègues du projet de loi relatif au travail des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer.

La mission Marchand

Le ministère des colonies a reçu une dépêche de Libreville, en réponse au télégramme qu'il y avait envoyé à la suite de la nouvelle lancée par le *Mouvement géographique*, de Bruxelles, au sujet du massacre de la mission Marchand.

M. de Lamoignon a répondu que les informations qu'il avait recueillies ne permettaient pas d'admettre la véracité de cette information.

Mort d'Alphonse Daudet

M. Alphonse Daudet vient de mourir subitement. Il était à dîner au milieu de sa famille lorsqu'une syncope l'a pris et l'a emporté, malgré tout ce que les docteurs Potain et Gilles de la Tourette, appelés immédiatement, ont pu essayer pour le ranimer.

L'illustre écrivain souffrait depuis quelque temps, mais son état ne paraissait nullement dangereux. Il s'était même montré hier soir, pendant le dîner, aussi aimable causeur qu'à l'ordinaire. Rien, par conséquent, ne pouvait faire prévoir la catastrophe qui plonge sa famille dans une inconsolable douleur.

M. Daudet était né en 1840. Son œuvre littéraire est des plus importantes. Ses romans de mœurs parisiennes, comme ses fantaisies humoristiques ont eu un brillant succès. Nous nous bornerons à citer : *Fromont jeune et Risler aîné*, couronné par l'Académie française ; *le Nabab*, qui souleva de si vives polémiques dans la presse ; *les Rois en Exil*, *Tartarin de Tarascon*, etc., etc. Il a aussi donné beaucoup au théâtre.

Les universités à l'Exposition de 1900

La commission d'initiative s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la résolution de M. Vigné d'Octon, tendant à faire organiser à l'Exposition de 1900 une section des Universités et des grandes écoles (section des sciences et lettres). M. Ermant, rapporteur.

Office du commerce extérieur

M. Henry Boucher vient de déposer un projet de loi tendant à la création au ministère du commerce et de l'industrie d'un Office national du commerce extérieur, qui serait déclaré établissement public.

La nouvelle institution aura pour mission de fournir à nos industriels et négociants des renseignements commerciaux de toute nature, pouvant concourir au développement de notre commerce extérieur et à l'extension de ses débouchés dans les pays étrangers, les colonies françaises et les pays de protectorat.

Départ du comte de Montebello

Le comte de Montebello, ambassadeur de France à St-Petersbourg, a quitté Paris pour rejoindre son poste.

M. de Montebello a été accompagné sur le quai de la gare par MM. Le Gall, chef de la maison civile du Président de la République, et Blondel, secrétaire particulier de la Présidence.

Un nouveau cas de dispense

M. Dussaussoy, député du Pas-de-Calais, vient de déposer une proposition de loi tendant à dispenser de deux années de service actif le fils dont le père est devenu aveugle ou septuagénaire postérieurement à la libé-

ration du fils ou du frère aîné. (Extension de l'article 2, paragraphe 2, de la loi de 1889).

Manifestations russophiles à Toulon

A l'occasion de la fête patronymique de l'empereur de Russie, le vice-amiral préfet maritime et le vice-amiral commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, ont décidé que les bâtiments présents sur rade hisseront le grand pavois avec pavillon russe au grand mât et le rentreront au coucher du soleil.

Ces mouvements seront exécutés à l'imitation du *Brennus*, portant le pavillon du commandant en chef de l'escadre. Ils seront appuyés d'une salve de vingt-et-un coups de canon tirés par le *Brennus*.

D'autre part, le pavillon national sera hissé sur les forts et batteries et sur les édifices du département de la marine à midi.

Les Traîtres en Russie

Le colonel d'état-major Maszoghine, qui a vendu à l'Autriche les plans de défense de la frontière de Pologne, a été fusillé, mardi, dans l'enceinte de la forteresse Pierre et Paul. Sa femme et sa fille, qui avaient porté les plans à Vienne, ont été condamnées à la déportation perpétuelle en Sibérie.

Le procès Pierre Vaux

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rendre son arrêt dans le procès en révision des condamnés Pierre Vaux et Petit. La Cour annule l'arrêt de la cour d'assises de Saône-et-Loire et le verdict du jury condamnant Pierre Vaux et Petit aux travaux forcés à perpétuité. Elle décharge leur mémoire de ces condamnations.

Elle ordonne, en outre, l'affichage de l'arrêt à Châlons-sur-Saône, à Paris et à Longepierre, lieu où furent allumés les incendies imputés à Pierre Vaux et Petit, au dernier domicile de leurs familles, et l'insertion de l'arrêt au *Journal officiel* et dans cinq journaux au choix des parties.

Statuant, en outre, sur la demande en dommages-intérêts, la Cour, vu la durée de la peine subie par Pierre Vaux et Petit, condamne l'Etat à payer, à titre de réparation pécuniaire, cent mille francs à la famille de Pierre Vaux et cinquante mille francs à la famille de Pierre Petit.

Le tueur de bergers

M. Fourquet, juge d'instruction à Belley, a signé une ordonnance désignant les docteurs Lacassagne, médecin au rapport; Pierret, médecin en chef de l'asile de Bron, et Rebatel, médecin aliéniste à Lyon, pour examiner l'état mental de Vacher. Les trois docteurs se rendront à Belley pour prêter serment. Ils procéderont ensuite à un premier examen de Vacher. Celui-ci sera conduit à Lyon lorsque M. Fourquet aura terminé son enquête, c'est-à-dire dans un mois environ.

Vacher qui, pendant quelque temps, avait été très surexcité et refusait de répondre à toutes les questions du juge, est aujourd'hui plus calme. Il s'absorbe pendant de longues heures dans la lecture d'une bible qui lui a été prêtée. Les interrogatoires qui avaient été suspendus vont être repris.

Vacher a simulé encore la folie en présence des médecins, persistant à dire qu'il a une maladie qui le force à tuer, et qu'il attribue toujours à la morsure d'un chien enragé. Il dit qu'il n'avouera plus rien, tant que les journaux n'auront pas rectifié les abominations écrites sur son compte.

Les médecins reviendront encore une fois à Belley avant le transfert de Vacher à Lyon. Ce dernier refuse d'être assisté par un avocat pendant les interrogatoires.

Découverte de cartouches

On écrit de Cannes :

En faisant une perquisition motivée par un vol récent, le commissaire de police a trouvé dans une baraque établie boulevard Cannel, sous un matelas, trois cartouches Lebel. Le détenteur de ces cartouches, un nommé Servan, a prétendu que ces projectiles avaient été trouvés à Nice par ses enfants.

L'enquête a démontré que Servan a un fils soldat au 112^e de ligne, à Antibes. On suppose que les cartouches ont été détournées. L'autorité militaire a été saisie de l'affaire.

L'enquête continue.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de préfecture du Lot

Audience du vendredi 17 décembre

Dans son audience d'hier, le Conseil de préfecture a statué sur les affaires suivantes :

1^o Le sieur Jean-Louis Rames, de Luga-gnac, contre l'administration des Contributions directes (taxe sur les voitures). — Demandé en dégrèvement.

A la suite des observations présentées par M. Rames, le Conseil a mis cette affaire en délibéré.

2^o Le sieur Joseph Ausset, curé à Vaylats, canton de Lalbenque, contre l'administration des Contributions directes (taxe sur les chiens) : demande en dégrèvement.

Le Conseil de préfecture faisant droit à la demande de l'abbé Ausset, range son chien dans la 2^e catégorie et accorde le dégrèvement de 4 fr. qu'il demande.

3^o Le sieur Louis Sirieys, chaudronnier à Figeac, contre la commune de Bédier (fourniture et pose d'un béliet hydraulique), demande en paiement d'une somme de 540 fr.

M^e Lagarrigue a présenté la réclamation de M. Sirieys qui, du reste, était présent à la séance.

Personne ne s'est présenté pour la commune de Bédier.

Après s'être retiré dans la chambre de ses délibérations, le Conseil en a rapporté un arrêt aux termes duquel la commune de Bédier est condamnée à payer au sieur Sirieys la somme de 540 francs et tous les frais de l'instance.

4^o Le sieur Géraud Roussilhes, charpentier à Souceyrac, contre la commune de Lacandourcet (construction d'un presbytère), demande en paiement d'une somme de 602 fr. 97 et d'une indemnité de 500 fr.

Cette affaire a été renvoyée.

Un peu de Statistique

Bien qu'une page de statistique ne présente pas toujours pour les lecteurs un très grand intérêt, nous avons cru devoir, à titre de curiosité, montrer le développement du cyclisme dans le département du Lot, d'après les renseignements fournis par M. Maurice Martin.

Dans la généralité des départements le nombre des vélocipèdes a à peu près doublé depuis l'année 1893.

Le Lot, lui-même, qui en comptait 209 à cette époque, en compte aujourd'hui 566 environ.

Toutefois, ce chiffre n'est pas très élevé par rapport aux 238,313 habitants de notre contrée.

Les centres les plus sportifs de notre département sont Cahors, Figeac, St-Céré, Souillac, Cajarc.

Il ne faut pas parler de Gourdon où ce genre de sport semble être très peu en honneur.

Le cyclisme s'est introduit dans notre département, dit M. Maurice Martin dans le livre qu'il vient de publier, grâce au besoin d'activité et à l'heureuse initiative de MM. Larrive, Pinaud, mieux connu sous le nom de Duanip, Bonneville et Gleye professeur de gymnastique au Lycée.

Ils créèrent le « Véloce-Club Cadurcien » vers 1889; puis vint le « Cycle-Club » et de la fusion de ces deux sociétés naquit le « Véloce-Sport Cadurcien » qui compte environ une soixantaine de membres.

En somme, comme on vient de le voir, notre département est peu sportif, mais il tend à le devenir.

CAHORS

Contributions indirectes

Par décision de M. le directeur général des contributions indirectes, en date du 16 décembre courant, M. Luga, commis principal de sous-direction à Dinan (Côtes-du-Nord) est nommé commis principal de direction à Cahors, en remplacement de M. Brunet, nommé commis principal de direction à Limoges.

Tribunal correctionnel

Audience du 16 décembre

Après un défilé de chasseurs condamnés uniformément à 25 fr. d'amende, vient l'affaire Léon Gélis, de Crayssac, poursuivi, lui aussi, pour délit de chasse.

Gélis conteste le fait, et cette affaire, déjà renvoyée une première fois, est remise au 20 janvier pour supplément d'information.

Comparait ensuite un mendiant de 79 ans, qui, ayant tourné un pistolet contre un individu, est condamné pour violences à 25 francs.

Ensuite est appelée l'affaire du sieur Pons hongreur, à Douelle, et veuve Gayet, charcutière à Cahors.

L'un est accusé d'avoir vendu, l'autre d'avoir acheté à bas prix un porc atteint de jaunisse.

M^{es} Pagès Duport et Besse plaident la bonne foi de leurs clients respectifs, qui s'en tirent avec 50 fr. d'amende.

Enfin, le tribunal examine l'affaire du déraillement de Castelfrac. Le chef de gare et l'aiguilleur sont prévenus d'avoir, par de fausses manœuvres, provoqué le déraillement d'un train de marchandises, qui entraîna de graves contusions pour un serre-frein.

Après plaidoirie de M^e Lagarrigue, le tribunal prononce contre le chef de gare, la peine de 15 jours de prison (loi Bérenger), et contre l'aiguilleur, celle de 8 jours de prison (loi Bérenger).

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 DÉCEMBRE 1897

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon*).

L'artilleur (allegro),	Leroux.
La Sirène (ouverture),	Auber.
Espana (valse),	Chabrier.
Robert le Diable (fantaisie),	Meyerbeer.
Souvenir de Serquigny (maz.),	Sellenick.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 18 décembre 1897

Naissances

Selves, Henri, rue du Château, 12.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÈVÈQUE. — Les femmes témoins.

— Nous apprenons que le 16 de ce mois a eu lieu à la Mairie de Puy-l'Evêque, la première application de la loi qui autorise les femmes à servir de témoin dans les actes de l'état-civil.

A l'occasion du mariage du sieur Arènes dit Vincent de Vire, avec la bonne de M^{lle} Pons ne Puy-l'Evêque. Cette dernière, en vertu de la loi du 7 décembre courant, a été témoin dans l'acte de mariage.

Et maintenant, quand le sexe faible aura-t-il le droit de voter ?

SAINT-CIRQ-LAPIOPIE. — Pour répondre à une question qui nous est posée, nous devons déclarer que l'article paru sous cette rubrique dans notre dernier numéro n'émanait pas de notre correspondant habituel.

BELMONT. — *Enfant brûlée vive.* — Jeudi dernier, 16 courant, le village de Labarthe a été plongé dans un grand émoi. Deux jeunes enfants, deux frères, les nommés Rougier Albert, âgé de 5 ans, et Rougier Marie, âgée de 2 ans, ayant été un moment abandonnés par leur grand-mère, commise à leur garde, profitèrent de leur moment de liberté pour s'emparer d'une boîte d'allumettes et aller allumer du feu dans une grange voisine appartenant à M. Andrieu Baptiste.

Malheureusement pour eux, cette grange était couverte en chaume et renfermait de la paille. Le tout a pris feu et a été consumé en peu de temps.

Le garçon épouvanté de son œuvre en même temps que par les cris : Au secours, qu'on entendait de toutes parts, s'est enfui pour aller se cacher, abandonnant sa jeune sœur. On ignorait d'abord la gravité de l'incendie, ce n'est qu'en remuant les débris qu'on a trouvé cette pauvre enfant complètement carbonisée, la chair tombait en lambeaux.

La fumée a dû d'abord l'asphyxier et l'a empêchée de trouver la porte de sortie.

Avis aux personnes imprudentes qui abandonnent ainsi tout seuls d'aussi jeunes enfants.

SÉNAILLAC. — *Obsèques.* — Hier ont eu lieu les obsèques du jeune Vigeon Jean, soldat de la classe de 1896, décédé à Agen, un mois à peine après son départ, et que sa famille fit transporter ici pour le faire inhumer dans le cimetière du village, à côté des siens.

Ce deuil prématuré et inattendu avait mis tout le monde sur pied. Aussi rien ne fut ménagé pour rendre cette cérémonie funèbre réellement solennelle et imposante.

Un nombreux cortège, avec couronnes et guirlandes, se porta bien en avant de la commune pour recevoir les dépouilles mortelles du jeune militaire, placées sur un char couvert de verdure, que traînait péniblement un cheval caparaçonné d'une tenture lamée d'argent.

Le curé et le chantre qui attendaient le cortège en un endroit déterminé se joignirent à lui. La cérémonie religieuse commença alors et s'acheva dans le plus profond recueillement, que troublaient seuls les cris déchirants d'une nombreuse famille.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Marché-foire.* — Le maire de la ville de Figeac donne avis que le marché-foire qui devrait avoir lieu le samedi 23 décembre, jour de la Noël, aura lieu le vendredi 24 décembre.

— *La foire.* — Notre foire du 15 décembre, favorisée par une température printanière, a été très forte. Il s'y est traité un nombre considérable d'affaires.

Au foirail. — Le champ de foire regorgeait d'animaux de toute espèce. Comme toujours, les transactions sur les bœufs d'attelage étaient un peu lentes; il s'est vendu cependant une certaine quantité de doublons et tendrons à des prix peu élevés. Les veaux ont valu 60 et 65 c. le kilo; les moutons, 65 et 70 c.; les bœufs gras, de 34 à 37 fr. les 100 kilos.

Le marché aux cochons était des plus animés; beaucoup de vendeurs et d'acheteurs; ils ont été payés selon qualité, de 60 à 88 fr. les 100 kilos.

Halle aux grains. — Baisse sur les blés, La hausse a été enrayée par les blés venant d'Amérique. A notre dernier marché, le blé avait été coté à 28 fr. l'hectolitre, tandis qu'aujourd'hui les cours normaux ont été de 27 fr.; maïs, de 13 fr. 75 à 15 fr. l'hect.; avoine, de 8 à 9 fr. l'hect.

Marché aux noix. — Les noix se sont vendues de 10 à 12 fr. l'hectolitre.

Place de la volaille. — Marché très animé. Volailles grasses, 55 c. le demi-kilo; oies mortes, 65 à 70 c. le demi-kilo; foies gras, de 4 à 5 fr. le kilo; grives, 80 c. pièce; merles, 40 c.; œufs, 95 c. la douzaine.

Marché au chanvre. — Fortement approvisionné, 82 fr. les 100 kilos.

Collège de garçons. — M. le ministre de l'instruction publique a accordé une subvention de 11,750 fr. à la ville de Figeac pour la restauration de son collège.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Foire.* — Favorisée par le beau temps, notre dernière foire, qui a été tenue mercredi dernier, a été assez importante.

Les divers marchés étaient bien approvisionnés pour la saison.

Voici les cours pratiqués : Il s'est traité quelques affaires sur les bœufs d'attelage, dans les prix de 495 à 790 francs la paire.

Les bœufs gras étaient recherchés, ils se sont vendus de 30 à 35 fr. le quintal, poids vif.

Les moutons gras ont maintenu leurs cours des derniers marchés, ils ont valu de 65 à 70 c. le kilo. Ceux destinés à l'élevage se sont vendus de 13 à 29 fr. la pièce, selon la qualité.

Les porcs gras avaient été amenés à notre foire en grande quantité, ce qui a été un peu nuisible au cours qui n'est pas très élevé cette année, néanmoins, ils se sont vendus de 30 à 33 fr. le quintal, poids vif.

La halle aux grains était bien garnie. Voici la mercuriale du marché : 60 hectolitres de blé vendus au prix de 24 fr. 75 l'hect. 40 hect. de seigle, vendus au prix de 16 fr. 25 l'hect.; 35 hect. d'avoine, vendus au prix de 8 fr. l'hect.; 20 hect. de maïs, vendus au prix de 13 fr. 20 l'hect.; 950 hect. de noix, vendus au prix moyen de 12 fr. 50 l'hect.; 25 hect. de pommes de terre, vendus au prix de 4 fr. 50 l'hect.; 25 hect. de châtaignes, vendus au prix de 7 fr. l'hectolitre.

Petit marché. — La volaille s'est vendue à raison de 50 à 55 c. la livre, et les œufs ont valu de 95 c. à 1 fr. la douzaine.

Les truffes se sont vendues de 9,50 à 10 fr. le kilo.

Les foies d'oies ont valu de 4 à 4 fr. 50 le k.

VAYRAC. — Elections municipales.

On nous écrit :
Le conseil municipal de Vayrac étant démissionnaire, un décret convoque le collège électoral pour le dimanche 26 décembre.

La lutte sera vive : d'un côté une liste bourgeoise et capitaliste formée des débris de toutes les réactions coalisées pour arriver au pouvoir municipal, et disposée à tout faire pour discréditer le régime actuel.

D'un autre côté, une liste sincèrement démocratique formée d'hommes dévoués, d'ouvriers intelligents, lesquels, s'ils n'ont pas la fortune en partage, ont du moins des habitudes d'économies domestiques qu'ils ne manqueront pas d'apporter dans la gestion des affaires communales.

Des élections prochaines dépend l'avenir de la commune. Tout le monde comprend qu'une municipalité républicaine est nécessaire, indispensable même à Vayrac, à la suite de la catastrophe qui vient de frapper la commune. Nous espérons qu'en présence de cette situation, faisant taire de misérables questions personnelles, tous les républicains de Vayrac, sans distinction de nuances, uniront tous leurs efforts dans une pensée commune pour faire triompher la justice et la liberté.

Un groupe d'électeurs démocrates.

PINSAC. — Dimanche dernier, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des dix membres présents, que le préau de l'école des garçons serait construit dans le jardin de l'instituteur.

Et comme la plus grande partie de ce jardin devra être convertie en cour, il a été aussi décidé qu'une égale surface serait prise dans le champ communal attenant, actuellement joui par le desservant, pour être affecté en jardin de l'école.

Simple compensation.

Le desservant sera-t-il content cette fois ?

On ne masque plus son habitation et on n'agrandit pas le jardin de l'instituteur.

Étrennes pour tous

Pour les étrennes de 1898, la librairie Hachette et C^{ie} fait paraître huit ouvrages de grand luxe : « L'Écosse. Souvenirs et impressions de voyages, » par M^{lle} M.-A. de Bovet (br., 30 fr.; relié, 40 fr.); « Jeanne d'Arc racontée par l'image, » par Monseigneur Le Nordez, d'après les graveurs, les sculpteurs et les peintres (br., 20 fr.; relié 30 fr.); « La danse à travers les âges, » par M.-G. Vuillier (br., 30 fr.; relié, 40 fr.); « Les Mémoires du sieur de Pontis, » abrégés et publiés par J. Servier (br., 15 fr.; relié, 20 fr.); « Jeanne d'Arc et la guerre de Cent ans, » d'après les chroniqueurs : de Foissart à Monstrelet. Texte abrégé, coordonné et traduit par M^{me} de Witt (br., 15 fr.; cart., 20 fr.); « L'expédition de Madagascar, » Journal de campagne, par M. le Dr E. Hocquard, médecin principal de l'armée (br., 10 fr.; relié, 12 fr. 50); « Aux sources de l'Irraouadi, » de Hanoi à Calcutta par terre, par M. E. Roux, enseigne de vaisseau (br., 7 fr. 50; relié, 10 fr.); « Un Parisien à Madagascar. » Aventures et impressions de voyage, par M. Etienne Grosclaude (br., 10 fr.; relié, 15 fr.).

A ces éditions artistiques s'ajoutent les pé-

riodiques illustrés : « Le Tour du Monde, » (br., 25 fr.; relié, 32 fr. 50); le « Journal de la Jeunesse, » (br. en 2 vol., 20 fr.; cart., 26 fr.); « Mon Journal » (br., 8 fr.; cart., 10 fr.).

« La Collection de voyages illustrés » s'est augmentée de deux ouvrages (chaque vol., br., 4 fr.; cart., 5 fr. 50); « Ascensions et Explorations. A sept mille mètres dans l'Himalaya, » par sir W.-M. Conway; « Au Pays d'Aphrodite, » Chypre, par M. Emile Deschamps.

« La Nouvelle Collection de la Jeunesse » s'est accrue de trois ouvrages (chaque vol., br., 7 fr.; cart., 10 fr.); « Le Roi du Timbre-poste, » par G. de Beauregard et H. de Gorsée; « Au pays du Mystère, » par P. Maël; « Monnaie de singe, » par M^{me} de Nanteuil (br., 4 fr.; cart., 6 fr.).

« La Bibliothèque rose illustrée » compte trois nouveautés (chaque vol., br., 2 fr. 25; cart., 3 fr. 50); « Merle blanc, » par M^{me} Chéron de la Bruyère; « Mon Jacques, » par M. François Deschamps; « Rose et Violette, » par M^{me} Charlotte Rieder.

A la nouvelle collection, « La Petite Bibliothèque de la famille, » s'ajoutent deux romans (chaque vol., br., 3 fr. 50; cart., 5 fr.); « Un petit Monde d'autrefois, » par M. A. Fogazzaro; « Le Beau Fernand, » par M^{me} de Bovet.

« La Bibliothèque des Ecoles et des Familles » comprend sept nouveautés : « Pour la Patrie, » par M^{me} J. Colomb (br., 4 fr. 50; cart., 6 fr. 50); « Bons Cœurs et braves Gens, » par Maxime du Camp; « Une Française au Pôle Nord, » par P. Maël (br., 3 fr.; cart., 4 fr. 60); « Capitaine, » par M^{me} de Nanteuil; « Les Merveilles célestes, » par Camille Flammarion (br., 2 fr. 60; cart., 3 fr. 90); « Le capitaine Bassinoire, » par J. Girardin; « Du Tchad au Dahomey en ballon, » par Léo Dex (br., 2 fr.; cart., 3 fr.).

« La Mode Pratique, » grâce à son programme, et complétée par la « Quinzaine musicale, » est de plus en plus la « Revue de la famille » par excellence.

Enfin l'« Almanach Hachette » (1 fr. 50) pour 1898 s'est encore accru et perfectionné, de façon à mieux justifier, si possible, son sous-titre de « Petite Encyclopédie populaire de la vie pratique. »

BULLETIN FINANCIER

La séance a été satisfaisante et comme tenue des cours et comme allures des affaires.

Les appréhensions qui s'étaient manifestées relativement à un relèvement du loyer de l'argent en liquidation du 15, étant dissipées, on s'est remis avec un certain entrain aux affaires.

Nos rentes ont été des premières à profiter des bonnes dispositions du marché, le 3 0/0 s'avance à 103,25; le 3 1/2 0/0 à 106,85 et l'amortissable à 102,42. La Banque de France cote 3770.

Le Crédit Foncier s'est négocié à 657. Le Crédit Lyonnais a conquis et même dépassé le cours de 800 et clôture à 802; le Comptoir National d'Escompte est en hausse à 588.

Nouvelle hausse au Suez à 3315. Parmi nos chemins, le Lyon à 1834 a seul été coté à terme.

Les fonds étrangers sont fermes. L'Italien à 96,60, l'Extérieure s'est avancée à 61 7/16, le Portugais à 20 3/4, le Turc est à 21,97, la Banque Ottomane à 566,50. Le Russe 4 0/0 consolidé vaut 103,50, le 3 0/0 1891 94,60.

Au comptant, les obligations Salonique-Constantinople sont demandées à 277,50 et les Smyrne-Cassaba à 374,50.

L'action Bec-Auer s'est élevée à 818.

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec succès. 1 fr. 50 la boîte.

Etude de M^e A. TASSART, avoué à Cahors, successeur de M^e Mazières 10, rue du Portail-Alban.

Suivant jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Cahors en date du treize décembre dernier, la dame Marie Gleye, cultivatrice, demeurant à Piboulède, commune de Lalbenque, a été séparée de biens d'avec son mari, le sieur Gaillard Jean, cultivateur, demeurant avec son épouse, à Piboulède.

Cahors, le dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : A. TASSART.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE NOËL 1897 et du premier de l'an 1898

A l'occasion des Fêtes de Noël 1897 et du premier de l'an 1898, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du vendredi 24 décembre inclus au mardi 4 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mercredi 5 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 janvier.

MARCHÉS

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	221	127	60 à 74
Vaches.	19	17	» à 55
Moutons.	988	527	60 à 80
Porcs.	2370	2035	74 à 86

La Vilette

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1983	1893	0.51 à 0.89
Vaches.	303	253	0.50 à 0.88
Taureaux.	264	264	0.45 à 0.72
Veaux.	1303	1084	0.69 à 1.15
Moutons.	13118	12717	0.70 à 1.12
Porcs.	6166	6016	0.70 à 0.85

Bœufs. — Vente difficile.
Vaches. — Vente difficile.
Taureaux. — Vente difficile.
Veaux. — Vente mauvaise.
Moutons. — Vente plus facile.
Porcs. — Vente lente

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano).

ANNUAIRE OFFICIEL

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que l'Annuaire officiel du département du Lot va paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenues en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « Les Fêtes républicaines dans le département du Lot pendant la période révolutionnaire » par M. L. Combarieu, archiviste.

M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale grâce au soin et à l'intelligence qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

Ces quelques pages d'histoire locale constituent un document historique dont on ne saurait nier l'importance.

Après les avoir lues, nous savons comment nos ancêtres quercynois ont accueilli ces deux grandes nouvelles : la chute de la royauté, la fondation de la République; nous connaissons les sentiments de joie qui animaient leurs cœurs, quand par leurs fêtes populaires, ils glorifiaient la Patrie, la Liberté et la Justice.

Nous sommes certains qu'en « localisant ainsi l'histoire », on arrivera à mieux connaître cette grande période révolutionnaire, aujourd'hui encore mystérieuse et légendaire.

M. Combarieu aura contribué à cette noble tâche.

On peut dès aujourd'hui souscrire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 25.

Grâce à Elles ! — Paris, le 12 novembre 1896. — J'avais des étourdissements, des maux de tête, des crampes d'estomac, le corps tout enflé, et j'étais oppressé au point de ne pouvoir respirer. J'ai pris tout ce que l'on peut imaginer, mais depuis que je fais usage des Pilules Suisses, je me porte très bien, grâce à elles. Mme Vve SALSAC, r. de Lanneau (Sig. lég.).

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

BEN BACHIR AU MAROC

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob!
C'était écrit!

XXIV

ABDEL KADER BEN ALLAL

« Je ne peux te le laisser à moins de cent duros, cinq cents francs. »

Bien que ce fût un prix très élevé pour le pays, Ben Bachir se contenta de répondre :

« Je te dirai oui ou non sans marchander quand j'aurai vu la bête. »

Il suivit le marocain qui le conduisit à un hangar spacieux mais assez mal entretenu; il y avait là plusieurs chevaux ou mulets efflanqués. Le dernier au fond, un peu moins maigre que les autres, était la bête à vendre.

Quelle ne fut pas la surprise de Ben Bachir en reconnaissant en elle son coursier, le coursier qui lui avait été volé! Dissimulant sa joie intérieure, il fit semblant d'examiner la bête avec le soin le plus minutieux et finit par dire au marocain :

« Cent duros, c'est un prix bien élevé; cependant je consens à te le donner pourvu que tu ajoutes au coursier une bride et une couverture afin que je puisse m'en aller. »

« Qu'il soit fait, sidi, comme tu le désires. »

Au moment où ils quittaient le hangar, le cheval hennit deux fois fortement en grattant la terre du pied et en tournant la tête de leur côté. Il avait sans doute reconnu son ancien cavalier et lui témoignait à sa manière le désir qu'il avait de s'en aller avec lui.

On servit ensuite la diffa à laquelle Ben Bachir invita, suivant l'usage, son hôte, qui s'accroupit en face de lui.

Pendant le repas, après que la conversation eût roulé assez longtemps sur Mahomet et son prophète, sur les roumis, chiens, fils de chiens, sur le sultan glorieux de Tanger et l'autre, le très illustre et très vénéré sultan de Constantinople, le chef des vrais croyants, notre héros parla de troupeaux, de chevaux, de leurs qualités et de leurs défauts nombreux et variés. Puis arrivant naturellement à celui qu'il venait d'acheter.

« Y a-t-il longtemps qu'il est en ta possession ? »

« Il n'y a pas plus de deux mois, un arabe est venu me le présenter ici sans l'avoir conduit au marché de la ville; l'animal me plut aussitôt et je le payai comptant. Il partit de suite sans me dire son nom ni de quel côté il dirigeait ses pas. »

Le déjeuner terminé et le prix payé, Ben Bachir, intérieurement rempli de joie, sauta sur son cheval, partit au galop, et, en arrivant

chez lui tout fier et tout heureux, montra à son monde la noble bête retrouvée.

A n'en pas douter, l'auteur des vols commis à son préjudice ne pouvait être qu'Abdel Kader ben Allal, l'acquisition faite par le marocain coïncidant à peu près exactement avec la date de l'enlèvement de ses montures. Mais, comment le retrouver et quel intérêt pouvait-il y avoir? Personne au Maroc ne connaissait cet arabe et il ignorait où il avait planté sa tente pour s'y abriter avec la femme qu'il avait enlevée. Renonçant donc à le rechercher, il l'oublia, s'en remettant au hasard du soin de le retrouver.

Le hasard? Qu'est-ce donc que le hasard? C'est peut-être inconnu que nul ne saurait prévoir et dont personne ne saurait se défier. Il arrive parce qu'il arrive, c'est un effet sans cause tangible et attendue. Il est insaisissable, on ne peut en constater l'existence que quand il s'est montré.

Trois ans déjà s'étaient écoulés lorsque Ben Bachir, achetant un jour des moutons sur le marché, suivant son habitude, aperçut un arabe coiffé en marocain qui cherchait à vendre deux chèvres et quatre moutons. Après un court examen, il reconnut en lui Abdel Kader ben Allal, dissimula sa présence dans la foule, ne le quitta pas du regard jusqu'à ce qu'il eût vendu ses six animaux, le suivit ensuite pas à pas, lui vit acheter du linge, un tapis et diverses provisions, puis entrer dans un foudouck et sortir monté sur une mule qu'il reconnut pour être une des deux qui lui avaient été volées.

Courir au foudouck voisin dans lequel il avait lui-même attaché son cheval, sauter sur la noble bête et se mettre à la suite d'Abdel Kader, mais à distance, fut pour lui l'affaire d'un instant.

Au Maroc, comme en Algérie avant la conquête, les routes n'existent pas, les voitures, chariots et charrettes y étant complètement inconnus. Des sentiers, tracés et frayés par l'usage, suffisent au passage des hommes et des bêtes de somme qu'ils emploient pour leurs transports.

A sa sortie d'Oudchda, Abdel Kader ben Allal s'engagea dans une de ces voies primitives, assez large aux abords de la ville, qui allait en se rétrécissant au fur et à mesure qu'on s'en éloignait. Ce chemin sinueux et peu fréquenté, bordé de touffes de diss et de palmiers nains, conduisait sur la droite c'est-à-dire en s'enfonçant dans l'intérieur, à une colline assez élevée que l'on apercevait à une heure de là environ et qui n'était que le commencement d'une chaîne continue d'autres collines de hauteurs diverses qui se prolongeaient dans le lointain.

Un ravin profond crevassait, comme pour le partager en deux, le premier monticule et formait un coupe-gorge des plus favorables aux amateurs de la bourse des passants. Ben Bachir comprenant que le moment propice était venu pour lui d'aborder le voleur, le laissa s'engager dans l'étroit passage, mit son cheval au galop, le rejoignit à moitié du ravin et poussant sa bête près de celle de l'arabe :

(A suivre).

(1) Traduction et reproduction réservées.

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéros de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Le grand outillage de nos ports (Joseph Proust). — Tripatouillages photographiques (Albert Reyner). — Fleurs de glace, fleurs de neige et fleurs d'encre, (Max de Nansouty). — Les maisons qui marchent (Gaston Jougla). — Acidimètre électrique (Albert Vacquier). — Une lune artificielle (Emile Dieudonné). — Comment on peut fabriquer un bouquet de fleurs artificielles, avec une bougie. — Essai d'alimentation des naufragés à la mer (M. Dibos). — Le projecteur électrique et quelques-unes de ses applications utiles (Léon Duet). — Comment il faut se chauffer (Georges Petit). — Nécessité de l'aération des locaux, appartements et salles de réunion. — Revue des Inventions : Lanterne télescopique à projections. — Pour préparer un excellent papier pour agrandissements. — Etau à serrage rapide. — Appareil à arracher les clous. — Nouvel appareil à battre les œufs. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des Sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : L'Exposition du Palais-Sport. — La bicyclette à pétrole des ateliers de Levallois-Perret. — L'Indépendant. — La patère-vélo. — La clef universelle. — La pédale-chauffe. — Quelques nouveautés du National Show (Paul Hardy). — Exposition de Bruxelles. — Petites nouvelles. — Petite poste. — Bibliographie. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 51 (18 Décembre 1897).

1° Chez les Bouriates de l'Amour, par M. Chimkiévitch.

2° A travers le monde : Les nouvelles Hébrides : Aperçu historique et géographique, par M. le comte Jean le Gouz de Saint-Seine.

3° Grandes courses de terre et de mer : Chez les Hovas, par Grosclaude.

4° A travers la nature : A l'île Christmas.

5° Livres et Cartes.

6° Conseils aux voyageurs : La navigation côtière, par M. le capitaine L. Muller.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1307^e livraison (18 Décembre 1897).

Le démon des sables, par M. Gustave Toudouze. — Les tramways électriques, par Daniel Bellet. — Lettres du régiment, par Louis d'Or.

— L'héritage des Derbanne, par A. Verley. — Le costume en France : La mode sous la Régence, par Mme Barbé.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 16 Décembre.

V^{me} Nacla, Chronique mondaine. — Fernand Lafargue, La réponse du flot. — Jeanne Mairet, Deux mondes (fin). — Pierre Sales, Miracle d'amour. — Jean Rolland, L'oncle Chambrun (suite). — Alphonse Daudet, Le brisecaille. — Gaston de Raines, Le Pilon du général Kouranoff. — Charles Mérouvel, La fille sans nom (suite). — Variétés.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2125 du 18 décembre 1897.

Gravures. — Voyages et explorations : La Mission Marchand. — Portraits des membres de la mission : Le commandant Marchand. — Le capitaine Germain. — Le capitaine Baratier. — Le capitaine Simon. — Le capitaine Mangin. — Le lieutenant Largeau. — L'enseigne Dye.

Carte d'exploration du commandant Marchand. — Une partie de la mission dans la brousse. — Relai de payeurs à Bonga. — Grotte où fut tué Mabala.

Departements : Le crime de Gentilly (disparition d'un garçon de recette). — La maison de Carrera. — La cheminée d'appel. — La cachette dans la champignonnière.

Le phare de la Horaine.

Les Iles-sous-le-Vent, types et vues diverses : Halte pour déjeuner. — Prisonniers cherchant du corail. — Poste sud de Uturoa. — Terampoo, etc.

Beaux-arts : Promenade sur la glace (XIII^e siècle), tableau de M. Auréli.

Madagascar : La résidence de France. — Vue d'Antsirabé. — La Vakin Ankaratra. — Maison d'Européens. — Source où l'on boit. — Source où l'on se baigne.

Livres illustrés : Gravures extraites des publications nouvelles de Calmann-Lévy, A. Colin, Ch. Delagrave, Didot, J. Hetzel, A. Mame, L. May.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variétés : Au Cherche-Midi, par G. Lenôtre. — La mission Marchand, par Noël Nozeroy. — Le phare de la Horaine, par Ch. Le Goffic. — Les Iles-sous-le-Vent, par Ned Noll. — A travers Madagascar, par H. Mager. — Science illustrée, par H. Servet de Bonnières. — L'affaire Carrera, par G. T. — Le Monde financier, par X. — Les livres illustrés.

Explications des gravures, Echecs, Rébus, Ré-

créations, Revue comique, Caricatures à l'Etranger, Bibliographie, etc.

Nouvelle illustrée : Paris mobile, par Auguste Germain, dessins de Slom.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. — Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef : Masson et C^{ie} éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du numéro 1281, du 18 Décembre 1897.

Une statue mexicaine en terre cuite, par le Marquis de Nadaillac. — La photocromie des métaux, par G. J. — La daurade, par Armand Beaujon. — Les cerfs-volants météorologiques, par L. T. B. — Le prophète de Coquerel, par F. Onstale. — Tuyaux à grand diamètre en fonte frettée, par G. Richou. — Les coups de sonde des volcans, par A. de Lapparent. — La sècheuse, par Omer Jullien. — Recherches récentes sur les bactéries des légumineuses, par Henri Coupin. — Préparation de la laque et des objets laqués, par A. Hébert. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 13 décembre 1897, par Ch. de Villedeuil. — Mécanique pratique, par L. Dubar.

Ce numéro contient dix gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

A l'occasion du premier de l'an

Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.

La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



TEINTURERIE PARISIENNE

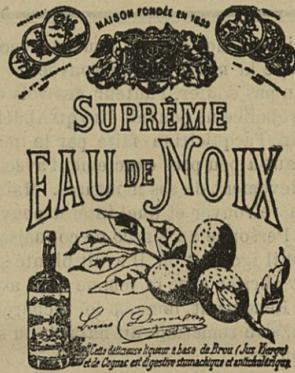
Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en repts satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoya, ge à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt-souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné



LOUIS DENOIX A Brive la Gaillarde

1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPECIALITÉS :

Anisette et Liqueurs supérieures
Sivrops garantis
Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste)
double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :

1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches : 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil : 1,50 le cent.

Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

- N° 1. M. & M^{me} JEAN ESCLAIVISSAT
- N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER
- N° 3. F.-H. ROUGEMONT
- N° 4. MAURICE FRESNIEUX
Attaché à la Banque de France
- N° 5. M. BOULDOIRE
AURILLAC.
- N° 6. M. & M^{me} GUSTAVE BRISSAC
7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.

- N° 7. Madame R. BOUSSENARD
- N° 8. R.-M. BONVALOT
- N° 9. LUCIEN ROUGIER
LICENCIÉ EN DROIT
- N° 10. P. SOURDINAIN
- N° 11. R. MIRANDOL
BERGERAC (DORDOGNE).
- N° 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 50 le cent.

- N° 13. Eugène DELSAHUT
Sergent-major au 223^e de ligne
- N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals
- N° 15. Gaston Bergerat

- N° 16. Alexandre Decourcelles
Médecin
- N° 17. Daniel & Charles Franqueville
BORDEAUX
- N° 18. Madame Jean Flaudoire
Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

- N° 19. Fernand Lemarquis
Etudiant en Droit
- N° 20. H. Bourdier
- N° 21. Madame H. Suchet

- N° 22. Baptiste Rambrac
- N° 23. René Duchesne
- N° 24. A. Coulon

Paraîtra prochainement

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du Département du Lot

1 FORT VOLUME D'ENVIRON 350 PAGES

Prix : 2 Francs

PAR LA POSTE : 2 FR. 25

On peut, dès à présent, adresser les commandes à l'Imprimerie du JOURNAL DU LOT, Cahors.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse :

10^e ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES,
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).